



Négociations : encore loin d'une entente de principe

Chers membres de l'ADREQ et de l'ADRAQ (CSD),

Lors d'une tournée d'assemblées générales, les conseillers syndicaux à la négociation, M^e Jean-Sébastien Brady, M^e Marie-Pier Plante et M. Éric Perreault, vous ont présenté le cahier de revendications pour la négociation de l'entente collective.

Comme vous le savez, les négociations entre vos associations ADREQ et ADRAQ (CSD) et le Ministère de la santé et des services sociaux sont bel et bien enclenchées ! À la CSD, ces négociations se font conjointement et solidairement pour les ressources à l'enfance et à l'adulte. Nous avons d'ailleurs **le plaisir d'accueillir dans le secteur des ressources de type familial et certaines ressources intermédiaires les régions de l'ADRAQ Laurentides et de l'ADRAQ Lanaudière**. Chaque région est également représentée aux deux tables de négociations. Alors qu'une table négocie les revendications normatives, l'autre table négocie celles qui sont monétaires, et ce, de façon simultanée.

Nous avons plusieurs **demandes normatives**, entre autres :

- l'amélioration du processus de classification, de révision de la classification et de procédure d'examen;
- l'établissement avec précision des paramètres et modalités de refus par la ressource de recevoir un usager ou d'en demander le déplacement. La

protection de l'intégrité physique et mentale de nos membres demeure une priorité.

Quant aux **demandes monétaires**, il s'agit notamment d'augmenter significativement les niveaux de toutes les composantes de notre rétribution.

Du côté ministériel, très peu de demandes ont été proposées pour améliorer et faciliter le travail des ressources. Pourtant, les besoins sont présents : ils existaient avant la pandémie et ne cesseront pas d'exister. **Les ressources méritent d'obtenir des droits et conditions de travail à la hauteur des services qu'elles rendent auprès des personnes les plus vulnérables de notre société.**

Enfin, nous cumulons à ce jour une dizaine de rencontres, mais sommes encore loin d'une entente de principe. Dans le contexte de pandémie, nous avons dû nous ajuster aux nouvelles réalités que sont les moyens technologiques. Les négociations sont donc faites, jusqu'à nouvel ordre, par visioconférence. Des séances sont prévues jusqu'en octobre et soyez assurés, chers membres, que nous vous tiendrons informés de nos avancées. Collectivement, nous sommes plus forts.

Diane Ménard, présidente du Secteur Ressources de type familial et certaines ressources intermédiaires

Entente CSD / Identité Québec

La présente entente a pour but de répondre aux demandes relatives aux dossiers judiciaires d'une personne. Avec Identité Québec, plusieurs services sont possibles. Pour ce qui est des ressources, le besoin est en lien avec **l'obligation de fournir à l'établissement un certificat de police.**

Le prix courant d'un certificat de police est de 68,99 \$ taxes incluses. L'entente permet, à compter d'aujourd'hui, d'obtenir ce certificat **au montant de 30 \$, taxes incluses.**

Pour bénéficier de ces avantages, cliquez sur le bouton ci-dessous et **utilisez le code promotionnel suivant : 2qvyrybrv7.**

VISITEZ LE SITE IDENTITÉ QUÉBEC

Voici les informations qui seront demandées:

- Informations générales : (nom, prénom, adresse de courriel, adresse postale, date de naissance.)
- La déclaration d'antécédent: pour préciser si la personne a été reconnue coupable pour des infractions. Si la réponse est oui, il faut les déclarer (type d'infraction, ville et date de jugement). Sinon, cocher « non ».
- Confirmation des informations.
- Questions de sécurité pour des fins d'identification.

Avec la demande en ligne, une copie du certificat de police est envoyée par courriel dans les 24 h ouvrables suivant la réception de la demande et le document original est envoyé par voie postale dans 3 à 5 jours ouvrables.
